

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENTS RCA14 17221 et RCA14 17222**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 10 février 2014 et entrent en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT RCA14 17221 :** Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2014).

**RÈGLEMENT RCA14 17222 :** Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 19 février 2014.

Geneviève Reeves, avocate  
Secrétaire d'arrondissement